

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 7 avril 2014 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Denise Langlois-Boudreau et Andrée St-Laurent et messieurs les conseillers Denis Bouchard et Alain Lavoie.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Étaient absents Mme Kathleen Thibaudeau, conseillère, et M. Patrick Delisle, conseiller.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2014-04-74**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**1.3 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

**2014-04-75**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 tel que déposé.

Adoptée

**1.5 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2014-04-76**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de mars 2014**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mars 2014. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 177 054,52 \$.

Adoptée

**2014-04-77**

**Quote-part pour la cour municipale 2013**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement de la somme résiduelle pour la quote-part de la cour municipale 2013 au montant de 1891,83\$, taxes en sus.

Adoptée

2014-04-78

**Adoption du compte de taxes qui sera référé à la cour municipale commune de Saint-Raymond**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le dossier de taxes suivant soit référé à la cour municipale commune de Saint-Raymond pour jugement et exécution :

**Foncier**

<b>Matricule</b>	<b>Montant</b>
F 0409-82-3480.00-0000	2062,43\$

Adoptée

2014-04-79

**Excédent de fonctionnement des postes d'aqueduc**

Tenant compte que les postes d'aqueduc ont généré un excédent de fonctionnement pour les années fiscales 2012 et 2013;

Tenant compte que dans le passé cet excédent était intégré à l'excédent de fonctionnement non-affecté (surplus accumulé non-affecté);

Tenant compte toutefois que seule une partie des contribuables défraie le réseau d'aqueduc et qu'il serait donc lieu de séparer l'excédent provenant des postes d'aqueduc du surplus afin d'en faire un meilleur suivi comptable et ainsi pourvoir aux dépenses lors de travaux d'aqueduc d'urgence;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'un excédent de fonctionnement affecté des postes d'aqueduc soit créé pour les années 2012 et 2013 et que cette façon de comptabiliser ces sommes soit maintenue dans les années futures.

Adoptée

2014-04-80

**Autorisation à Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, de participer au 26<sup>e</sup> colloque du Carrefour Action Municipale et Famille en mai à Victoriaville**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, à participer au 26<sup>e</sup> colloque du Carrefour Action Municipale et Famille en mai à Victoriaville.

Adoptée

2014-04-81

**Autorisation à Mmes Pascale Bonin et Mélanie Vézina de participer au Congrès 2014 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec en juin à Québec**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mmes Pascale Bonin et Mélanie Vézina à participer au Congrès 2014 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec en juin à Québec.

Adoptée

2014-04-82

**Nouvelle convention pour le service de perception des comptes avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine**

Tenant compte qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, il y aura des ajustements aux frais d'utilisation de services ainsi que des changements aux modalités d'utilisation du service de perception de comptes;

Tenant compte qu'en raison de la nature des changements apportés aux modalités du service de perception de comptes, il y a lieu de mettre fin à la convention présentement en vigueur et de la remplacer par une nouvelle convention;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De signer une nouvelle convention quant au service de perception des comptes avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine. M. Jean Mainguy, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire trésorière, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre cette nouvelle convention qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Adoptée

2014-04-83

### **Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal**

**CONSIDÉRANT** que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

**CONSIDÉRANT** que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

**CONSIDÉRANT** qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

**CONSIDÉRANT** que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

**CONSIDÉRANT** que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

**CONSIDÉRANT** le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par Mme Denise Langlois- Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

**DE TRANSMETTRE** copie de la résolution aux personnes suivantes : monsieur Philippe Couillard premier ministre du Québec, le ministre des Finances, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

## **2. Sécurité publique**

2014-04-84

### **Inscription de la brigade au Festival des pompiers 2014 de Portneuf**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'inscription de la brigade au Festival des pompiers 2014 de Portneuf au coût de 350,00 \$.

Adoptée

**2014-04-85**

**Étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC de Portneuf**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre participe à une étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC de Portneuf;

Et, à cette fin, que la Municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à fournir au comité technique toutes les informations nécessaires à l'élaboration de cette étude.

Adoptée

**2014-04-86**

**Demande d'autorisation et demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement de 2 bornes sèches pour prise d'eau-incendie**

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre doit obtenir une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ainsi qu'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a. 22) pour effectuer des travaux dans la zone inondable 0-20 ans et 20-100 ans;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la municipalité de Rivière-à-Pierre mandate la firme Techni-Géni Environnement à présenter pour et au nom de la municipalité de Rivière-à-Pierre la demande d'autorisation (L.R.Q., c. C-61.1) et la demande de certificat d'autorisation (L.R.Q., c. Q-2, a. 22) pour l'aménagement de 2 bornes sèches pour prise d'eau-incendie dans la zone inondable 0-20 ans et 20-100 ans;

Que le conseil municipal de la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Pascale Bonin, à signer pour et au nom de la municipalité de Rivière-à-Pierre toutes demandes d'autorisation et de certificat d'autorisation relatives au présent projet;

Que le conseil municipal de la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Pascale Bonin, à émettre et à signer pour et au nom de la municipalité de Rivière-à-Pierre un certificat attestant que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal et que par le fait même la municipalité de Rivière-à-Pierre ne s'objecte pas à la délivrance, par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, de toutes autorisations et certificats d'autorisation préalables à la réalisation du présent projet.

Adoptée

**3. Transport routier et hygiène du milieu**

**2014-04-87**

**Implantation d'une écoroute d'hiver par le Ministère des Transports**

Tenant compte que le Gouvernement du Québec a adopté une *Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie*, qui vise la protection de l'environnement sans nuire à la sécurité routière ou à la circulation :

Tenant compte que l'implantation d'une écoroute d'hiver représente un mode d'entretien hivernal alternatif qui permet, notamment, de réduire les impacts des fondants sur les zones plus vulnérables aux sels de voirie et ainsi, de répondre aux objectifs de la *Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie*;

Tenant compte que toute initiative visant l'implantation et la mise en œuvre d'une écoroute d'hiver sur le réseau du Ministère des Transports doit recevoir l'appui du milieu dans lequel on souhaite son implantation et celui de leurs représentants élus;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie l'implantation par le Ministère des Transports d'une écoroute sur la rue Principale de 300 mètres au nord de l'intersection avec l'avenue Bellevue jusqu'à l'entrée de la Réserve faunique de Portneuf.

Adoptée

**2014-04-88**

**Embauche d'un manoeuvre et d'un surnuméraire**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher M. David Brosseau à titre de manoeuvre à compter du 15 avril à raison de 30 heures par semaine au taux horaire de 16,25 \$ et ce, pour une période d'environ 30 semaines.

Cette embauche est sujette à une période de probation de 1 mois. Au besoin, la directrice générale approuvera du temps supplémentaire au même taux horaire.

Et d'embaucher M. Guy Théberge à titre de surnuméraire au taux horaire de 16,25 \$.

Adoptée

**2014-04-89**

**Achat d'abat-poussières chez Sel Warwick Inc.**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Sel Warwick Inc. 175 sacs d'abat-poussières au coût de 3 440,50 \$, taxes en sus, tel que décrit sur leur soumission en date du 9 décembre 2013.

Adoptée

**2014-04-90**

**Achat de bois chez Éloi Moisan**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Éloi Moisan 1000 pieds linéaires de bois de mélèze au coût de 2 000 \$, taxes en sus, tel que décrit sur leur soumission en date du 2 décembre 2013.

Adoptée

**2014-04-91**

**Achat de matériel de signalisation chez Signotech Inc.**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Signotech Inc. du matériel de signalisation au coût de 515,75 \$, taxes en sus, tel que décrit sur leur soumission en date du 4 décembre 2013.

Adoptée

**2014-04-92**

**Réparation d'une fuite d'aqueduc sur la rue des Loisirs**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer à Transport Alain Carrier Inc. la somme de 4 797,50\$, taxes en sus, pour les travaux de réparation d'une fuite d'aqueduc sur la rue des Loisirs les 5 et 6 mars derniers. Cette somme inclut près de 50 heures de location de machinerie (pépine, pelle, tramac et camion) et la livraison de 2 voyages de sable. Cette dépense sera défrayée à même l'excédent de fonctionnement des postes d'aqueduc.

Adoptée

**Avis de motion du règlement # 430-14 prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles**

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro # 430-14 *prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles* sera adopté.

**4. Urbanisme et développement du territoire**

**2014-04-93**

**Demande de financement statutaire de la Capsa**

Tenant compte des développements prévus autour du Lac Montauban situé dans le sous-bassin de la rivière Noire qui lui est dans le bassin versant de la rivière Sainte-Anne et donc sous l'égide de la CAPSA;

Tenant compte que, dans le cadre de ces développements, il y a lieu d'établir une entente avec la CAPSA afin qu'elle soit présente sur le territoire, mette en œuvre différents projets et offre des services-conseils;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre accepte la demande de financement statutaire de la CAPSA impliquant une contribution annuelle récurrente de 750 \$ pour une période de 4 ans (2014 à 2017).

Adoptée

**5. Loisirs et services à la collectivité**

**2014-04-94**

**Activité Reconnaissance 2014 des Responsables d'un Service de Garde (RSG) en milieu familial oeuvrant pour le CPE Le Kangourou**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'offrir une commandite de 15 \$ pour la tenue de l'activité Reconnaissance 2014 des Responsables d'un Service de Garde (RSG) en milieu familial oeuvrant pour le CPE Le Kangourou à la Maison des Générations de Cap-Santé le samedi 24 mai prochain.

Adoptée

**2014-04-95**

**Adhésion en tant que membre corporatif à l'organisme communautaire en santé mentale de Portneuf l'Arc-en-Ciel**

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adhérer en tant que membre corporatif, au coût de 25 \$, à l'organisme communautaire en santé mentale de Portneuf l'Arc-en-Ciel pour l'année 2014.

Adoptée

**5. Périodes de questions**

**6. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h27.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière